



## Justice et injustices spatiales, Nanterre 2008

### *Articulation et gestion des zones protégées en Afrique australe : pour une justice sociale ?*

**BELAIDI Nadia**, chargée de recherche CNRS, PRODIG - 2 rue Valette 75005 Paris

L'Afrique australe est depuis le début des années 90 le siège de transformations spatiales importantes. L'une d'elles que l'on nomme les "parcs pour la paix" (Peace parks) a pour fonction de placer les parcs nationaux dans des zones de conservation plus larges, transfrontières, par une coopération entre Etats et par des collaborations publics-privés. D'un point de vue théorique, cette démarche peut permettre d'évoluer d'une logique élémentaire vers une logique d'ensemble, valorisant la notion d'écosystème et de biosphère, et non plus seulement un certain nombre d'espaces et d'espèces. Or en favorisant la préservation de la diversité biologique et en permettant ainsi l'amélioration de la connaissance des processus naturels, on assure une meilleure gestion de la nature en fonction des divers objectifs poursuivis dans les parcs naturels, les ranchs de chasses, les réserves privées, les sanctuaires locaux ... et l'on soutient ainsi le développement économique, social et culturel. Mais d'un point de vue pratique, cette démarche se heurte à toute une série de problèmes causés par les intérêts divergents à court terme et l'articulation délicate entre les différents niveaux de prises de décisions.

Cette démarche d'ouverture des parcs vers des zones transfrontières relève de stratégies politiques que l'on trouve retranscrites dans les textes juridiques à des échelles spatiales différentes – internationale, régionale, nationale. Or l'analyse du droit, parce qu'il est fondé sur des valeurs sociales qu'il doit protéger, apporte une information précise sur le contenu des choix de société. Il apparaît comme le révélateur de la vision de l'environnement répercutée et protégée aux différentes échelles spatiales et leur articulation. Nous proposons alors d'établir, par l'analyse juridique, une grille de lecture qui explicite ce que permet d'envisager la démarche des *Peace Parks* tout en mettant en relief les incohérences et incompatibilités des choix effectués (politique, de développement ...).

Cette communication se fonde sur une étude de terrain réalisée en juillet 2007. Elle a pour objet de cibler les problématiques d'une recherche en cours qui vise à saisir le fonctionnement du système juridique "mondialisé", la place et le rôle que peuvent jouer les populations dans ce système (notamment par l'analyse du système de collaboration des diverses communautés locales dans une logique de conservation héritée en partie d'institutions internationales afin de dégager les valeurs sociales communes, celles qui peuvent servir à établir une gestion différenciée et intégrée des écosystèmes (support au développement économique, social et culturel) et, ainsi, réfléchir à l'émergence d'un outil de "gouvernance" propre à garantir la protection et la pérennité des ressources assurant ainsi la justice sociale.